

CHAPITRE III.  
ANTIQUITÉ DE L'HOMME.

---

Nous ne saurions tenir le même langage au sujet de l'antiquité de l'homme. Les savants modernes lui attribuent une origine beaucoup plus récente qu'à la terre, mais bien plus ancienne que ne l'ont jamais fait les commentateurs de la Bible. Ils reconnaissent, il est vrai, en confirmant ainsi le récit de la Genèse, comme le fait Lyell, que nos premiers ancêtres n'ont paru sur notre globe qu'après les plantes et les animaux :

En réfléchissant à la longue série d'événements de la période postpliocène et de la période récente que nous avons passée en revue, on remarquera que la date assignée à la première apparition de l'homme, en allant jusqu'où nous mènent pour le moment nos investigations géologiques, est extrêmement moderne relativement à l'âge de la faune et de la flore existantes, ou même relativement à l'époque où la plupart des espèces vivantes d'animaux et de plantes ont adopté leur distribution géographique actuelle<sup>1</sup>.

Mais si les incrédules eux-mêmes sont obligés de rendre hommage sur ce point au texte sacré, ils prennent leur

<sup>1</sup> Lyell, *L'ancienneté de l'homme prouvée par la géologie*, trad. Chaper, ch. XIV, 2<sup>e</sup> édit., 1870, p. 320.

revanche en fixant à leur manière l'antiquité de notre espèce. M. Hæckel et ceux qui, comme lui, soutiennent que nous sommes les descendants des singes anthropoïdes, prodiguent les siècles sans compter, afin d'expliquer d'abord le passage de l'état bestial à l'état humain et de donner ensuite aux premiers hommes, à peine distincts de l'animal dans le principe, le temps nécessaire pour s'élever au niveau intellectuel et moral qui caractérise les peuples les plus anciens, tels que l'histoire nous les fait connaître. « Plus de cent mille ans, peut-être même des centaines de milliers d'années se sont écoulées depuis l'origine de l'homme, » dit le professeur d'Iéna<sup>1</sup>. Bürmeister fait remonter à 72,000 ans l'apparition de l'homme en Égypte. Draper attribue à l'homme européen, témoin de la dernière invasion des glaciers, une antiquité qui dépasserait 250,000 ans. Certains géologues semblent disposés à croire que l'espèce humaine est vieille de cent mille siècles<sup>2</sup>. M. G. de Mortillet précise de la manière suivante :

L'homme ayant apparu dès le commencement des temps quaternaires à 222,000 ans d'existence, plus les 6,000 ans historiques auxquels nous font remonter les monuments égyptiens et une dizaine de mille ans qui, très probablement, se sont écoulés entre les temps géologiques et ce que nous

<sup>1</sup> Hæckel, *Hist. de la créat.*, trad. Letourneau, 3<sup>e</sup> édit., 1884, p. 509. Cf. J. Lubbock, *L'homme préhistorique*, trad. Barbier, in-8°, Paris, 1876, p. 389; Frd. von Hellwald, *Kulturgeschichte in ihrer natürlichen Entwicklung*, 2 in-8°, Augsburg, 1884, t. I, p. 10-11.

<sup>2</sup> Voir N. Joly, *L'homme avant les métaux*, 1879, p. 169.

connaissions de la civilisation égyptienne. C'est donc un total de 230,000 à 240,000 ans pour l'antiquité de l'homme<sup>1</sup>.

Certains naturalistes, qui n'appartiennent pas cependant à l'incrédulité, s'expriment d'une manière analogue. Ainsi M. de Saporta fait remonter à deux cent mille ans au moins l'apparition de l'homme sur la terre<sup>2</sup>.

De pareilles évaluations sont-elles conciliables avec les données de la Genèse? Pour répondre à cette question, il nous faut rechercher ce qu'enseigne l'Écriture sur l'ancienneté de l'espèce humaine. Nous devons être fixés sur ce sujet, avant de discuter les assertions des naturalistes.

<sup>1</sup> *Le préhistorique, antiquité de l'homme*, in-12, Paris, 1883, p. 627. Cf. p. 628. M. de Mortillet ne comprend pas dans ce calcul les siècles qu'il attribue à l'*anthropopithèque*, ancêtre immédiat de l'homme.

<sup>2</sup> *Un essai de synthèse paléoethnique*, dans la *Revue des deux mondes*, 1<sup>er</sup> mai 1883, p. 85.

ARTICLE 1<sup>er</sup>.INCERTITUDE DE LA CHRONOLOGIE BIBLIQUE  
POUR LES TEMPS PRIMITIFS.

La première remarque à faire, par rapport à l'origine de l'homme, c'est que le texte sacré ne la détermine pas chronologiquement d'une manière formelle et directe; nulle part il ne dit : l'homme a été créé à telle date<sup>1</sup>. Comment s'est donc formé ce qu'on appelle la chrono-

<sup>1</sup> « L'Écriture n'assigne pas une date précise à la création de l'homme, non plus qu'au renouvellement de l'humanité par le déluge, observe le P. de Valroger; mais, ajoute-t-il avec raison, elle ne permet point [cependant] de les reculer indéfiniment et arbitrairement dans les profondeurs obscures d'un passé imaginaire. En cette matière, comme en toute autre, la liberté illimitée dégénère en licence et en déraison. » *L'âge du monde et de l'homme*, in-18, 1869, p. 59. — M. de Rougé « montre que la chronologie de la Bible, parfaitement établie (en remontant le cours des siècles) jusqu'à l'origine de la royauté, se trouve interrompue par la période confuse des Juges; qu'au delà on a bien l'âge des patriarches, mais qu'il y a des lacunes dans la suite des patriarches, l'établissement de leur généalogie n'exigeant pas que l'on en donne tous les anneaux. Il n'y a donc pas de date fixe pour le déluge, il n'y en a pas pour la création. La Bible ne dit nulle part que le monde a duré quatre, cinq ou six mille ans avant Jésus-Christ; c'est nous qui avons cru pouvoir arriver à ces nombres par le calcul: ils ne sont autre chose que le résultat d'une addition dont nous n'avons pas tous les éléments. » Wallon, *Notice sur M. de Rougé*, dans le *Journal officiel*, 10 décembre 1877, p. 8422. Voir de Rougé, *Examen de l'ouvrage de M. de Bunsen, Aegypten's Stelle*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, année 1846, t. XIII, p. 451-452.

gie biblique? De la manière suivante. Quoique le texte ne nous fasse pas connaître expressément en quelle année l'homme est sorti des mains de Dieu, il nous fournit cependant des indications diverses sur la durée de la vie des premiers hommes, et c'est à l'aide de ces indications que les historiens construisent artificiellement des systèmes chronologiques. Il résulte de là qu'il n'existe pas, en un sens, de chronologie sacrée, c'est-à-dire contenue de toutes pièces dans les Livres Saints, mais seulement une chronologie à laquelle on donne le nom de biblique ou sacrée, parce qu'elle tire de la Sainte Écriture les éléments qu'elle met en œuvre. Telle étant son origine, quelle en est l'autorité? quelle en est la valeur? C'est ce qu'il importe de rechercher.

Si la chronologie qu'on déduit des chiffres puisés dans la Bible découlait certainement des données bibliques, si elle ne prêtait le flanc à aucune objection et était à l'abri de tout soupçon d'erreur, peu importerait évidemment que le calcul, fait par les chronologistes, ne l'eût pas été par l'écrivain inspiré; ce calcul ne s'imposerait pas moins à nous avec une autorité irrécusable. Mais si, au contraire, la manière dont les commentateurs et les historiens mettent en œuvre les indications de l'Écriture est sujette à discussion, si l'interprétation qu'ils en donnent est incertaine, si les conclusions qu'ils en tirent sont le résultat de combinaisons douteuses, nous ne sommes plus tenus d'accepter leurs affirmations comme parole d'Écriture; nous avons devant nous, non la vérité révélée, mais une opinion humaine, par conséquent faillible, que chacun a le droit d'examiner, d'accepter ou de répudier, selon que

cette opinion lui paraît plus ou moins fondée, plus ou moins vraisemblable<sup>1</sup>.

Or, dans la question de la chronologie biblique, nous ne rencontrons, au lieu de calculs certains, que des systèmes, appuyés sur des hypothèses diverses, différant notablement les uns des autres et tous contestables. « On croira peut-être qu'il y a de l'exagération en cela, dit Alphonse des Vignoles dans la préface de sa *Chronologie de l'histoire sainte*<sup>2</sup>, mais j'ai recueilli moi-même plus de deux cents calculs différents, dont le plus court ne compte que 3483 ans depuis la création du monde jusqu'à J.-C., et le plus long en compte 6984. C'est une différence de trente-cinq siècles. » Des Vignoles n'énumère point ces systèmes, mais Riccioli et le P. Tourne mine, entre autres, l'ont fait; le premier a dressé, dans sa *Chronologia reformata*<sup>3</sup>, un tableau qui en contient soixante-dix; le second, dans ses *Dissertationes chronologicæ*<sup>4</sup>, a fait un choix « des plus célèbres » et il en

<sup>1</sup> « Obscuritates [circa chronologiam] voluit Spiritus Sanctus relinquere, dit Bonfrère... Itaque si quod chronologiæ vitium est, non illud Scripturæ est vel Moysis, ... sed error est hominum ex Scriptura male colligentium. Et vero mirum est aliquos tanti hanc chronologiam facere, quasi omnia Moyses sacriæ Scriptores, quæ ad hanc pertinent, in manifesta luce ponere debuerint, cum eam Spiritus Sanctus studio multis locis videatur obscurare voluisse. » *Pentateuchus*, in Gen. xi, in-f°, Anvers, 1625, p. 176.

<sup>2</sup> Berlin, 1738, 2 in-4°, t. I, p. b 4. Voir aussi *ibid.*, p. 2; L. Ideler, *Handbuch der Chronologie*, 1883, t. II, p. 445.

<sup>3</sup> Bologne, 1669, 3 in-f°, t. I, l. VII, c. I, p. 292.

<sup>4</sup> *Tabulæ chronologicæ sacræ*, à la fin de l'édition de Ménochi, *Commentarius Scripturæ Sacræ*, édit. d'Avignon, 1768, t. IV, p. 120-121.

donne quatre-vingt-douze. *L'art de vérifier les dates* en indique 108<sup>1</sup>. Voici les plus notables : Les Juifs modernes placent la création en 3761 avant notre ère; Scaliger, en 3950; le P. Petau, en 3983; Usher (Usserius), en 4004; Clinton, en 4138; la nouvelle édition (1820) de *L'art de vérifier les dates*, en 4963; Hales, en 5411; Jackson, en 5426; l'Église d'Alexandrie, en 5504; l'Église de Constantinople, en 5510; Vossius, en 6004; Panvinio, en 6311; les Tables alphonsines, en 6984.

On peut juger, par ces chiffres si disparates, de l'incertitude de la chronologie biblique. La critique ne peut-elle donc pas porter la lumière au milieu de tant de confusion, éliminer les calculs faux et démêler la vérité? Elle n'a pu le faire jusqu'ici et il y a tout lieu de croire qu'elle ne le pourra jamais.

Pour se rendre compte de son impuissance en cette matière, il suffit d'examiner quels sont les moyens qu'ont employés les chronologistes pour supputer les années qui se sont écoulées d'Adam au déluge et du déluge à la vocation d'Abraham. On s'accorde assez généralement à reconnaître que depuis Abraham jusqu'à Notre-Seigneur, il y a un intervalle d'environ 2000 ans; les divergences portent à peu près exclusivement sur la période antérieure, et en voici la cause.

Tous les savants qui se sont occupés de la chronologie des temps primitifs<sup>2</sup> ont pris pour base de leurs recher-

<sup>1</sup> *Art de vérifier les dates des faits historiques avant l'ère chrétienne*, in-f°, Paris, 1820, p. VII-X.

<sup>2</sup> Joseph Scaliger posa les fondements de la science chronologi-

ches les deux listes généalogiques des patriarches antédiluviens et postdiluviens, contenues dans la Genèse et s'étendant l'une d'Adam à Noé, l'autre de Noé à Abraham<sup>1</sup>. Ce sont les seuls documents sur lesquels il soit possible d'asseoir un calcul, puisque ce sont les seuls qui nous aient été conservés.

Ces listes nous font connaître, outre la descendance directe des patriarches, quel était l'âge de l'ascendant au moment de la naissance de celui qui lui succède dans la

que moderne dans son *De emendatione temporum*, 1583. Les ouvrages les plus célèbres sur la chronologie sont : Calvisius, *Opus chronologicum*, 1606; D. Petau, *De doctrina temporum*, 1627, avec une continuation publiée en 1630 et un résumé du tout intitulé : *Rationarium temporum*, 1633-1634; L. Cappellus, *Chronologia sacra*, Paris, 1655; Ussher (Usserius), archevêque anglican, *Annales Veteris et Novi Testamenti*, Oxford, 1650-1654; Ph. Labbe, *Regia Epitome historiarum sacrarum et profanarum*, 1651; J. Marsham, *Chronicon canon ægyptiacus, hebraicus et græcus*, 1672; P. Pezron, *L'antiquité des temps établie et défendue*, 1687, avec sa *Défense*, 1691; I. Newton *The chronology of ancient Kingdoms amended*, 1728; N. Lenglet-Dufresnoy, *Tablettes chronologiques de l'histoire universelle*, 1738; J. A. Bengel, *Ordo temporum*, Stuttgart, 1741; *L'art de vérifier les dates*, par les Bénédictins de la congrégation de S.-Maur, in-4°, 1750; in-f°, 1770; 18 in-8° ou 5 in-4°, 1818-1819; A. H. L. Heeren, *Handbuch der Geschichte der Staaten des Alterthums*, 1799; W. Hales, *New Analysis of chronology*, 1809-1814; Chr. L. Ideler, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie*, Berlin, 1825-1826, et *Lehrbuch der Chronologie*, Berlin, 1831; M. Magold, *Lehrbuch der Chronologie*, Munich, 1830; Matzka, *Die Chronologie in ihrem ganzen Umfange*, Vienne, 1844; J. N. Tiele, *Chronologie des Alten Testaments*, in-8°, Brême, 1839; Seyffarth, *Chronologia sacra*, Leipzig, 1846; P. J. Röckerath, *Biblische Chronologie bis auf das Jahr der Geburt Jesu*, in-8°, Munster, 1865; Jatho, *Grundzüge der alttest. Chronologie*, Hildesheim, 1856.

<sup>1</sup> Gen., v et XI.

série. Ainsi, nous voyons qu'Adam engendra Seth à 130 ans; que Seth engendra Énos à 105 ans, etc. De la création d'Adam à la naissance de Seth, il s'écoula donc 130 ans; de la même époque à la naissance d'Énos, 130 ans, plus 105, c'est-à-dire 235, etc. En additionnant de la sorte tous les chiffres analogues fournis par la Genèse, il est facile de calculer le temps qui sépare le premier homme de l'époque d'Abraham.

Voilà, réduit à ses éléments les plus simples, le calcul qu'ont fait les chronologistes. Mais comment, en partant des mêmes données et en employant la même méthode, sont-ils arrivés à des résultats différents? Leur désaccord provient de ce que les chiffres sur lesquels leurs supputations sont fondées ne sont pas les mêmes dans le texte original, qui nous est parvenu d'un côté par les Juifs et de l'autre par les Samaritains, et dans la plus ancienne version de la Genèse, celle des Septante. Il existe une différence totale d'environ 1400 ans entre les leçons juives, les leçons samaritaines et les leçons grecques. En voici le tableau :

NOMS DES PATRIARCHES.	ÂGE DE LA NAISSANCE DES FILS.		
	Hébreu et Vulgate.	Grec.	Samaritain.
1. Adam.....	130	230	130
Seth.....	105	205	105
3. Énos.....	90	190	90
4. Caïnan.....	70	170	70
5. Malaléel.....	65	165	65
6. Jared.....	162	162	62
7. Énoch.....	65	165	65
<i>A reporter</i> .....	687	1287	587

	Hébreu et Vulgate.	Grec.	Samaritain.
<i>Report</i> .....	687	1287	587
8. Mathusalem.....	187	167	67
9. Lamech.....	182	188	53
10. Noé.....	500	500	500
— De Noé au déluge.....	100	100	100
Total.....	1656	2242	1307 <sup>1</sup>
1. Sem, 2 ans après le déluge engendre.	2	2	2
2. Arphaxad.....	35	135	135
3. Caïnan.....	—	130 <sup>2</sup>	—
4. Salé.....	30	130	130
5. Héber.....	34	134	134
6. Phaleg.....	30	130	130
7. Reu.....	32	132	132
8. Sarug.....	30	130	130
9. Nachor.....	29	79	79
10. Tharé.....	70	70	70
— Abraham (Vocation d').....	75	75	75
D'Arphaxad ou du déluge à la vocation d'Abraham.....	367	1147	1017 <sup>3</sup>
De la création d'Adam à la vocation d'Abraham.....	2023	3389	2324

<sup>1</sup> Cf. J. Raska, *Die Chronologie der Bibel*, p. 3. Nous donnons les chiffres ordinaires, mais pour les Septante, il existe de nombreuses variantes. La somme additionnée par Jules Africain est 2262; par Clément d'Alexandrie, 2148; par Josèphe, 2156. Le syrien Salomon Halatensis lit pour Énos, 290 (Assemani, *Biblioth. orient.*, t. III, p. 313; Wetzer et Welte, *Kirchenlexicon*, t. III, col. 313). — On voit que l'hébreu s'accorde avec les Septante pour Jared. Quant à Mathusalem, l'hébreu a 20 ans de plus. Enfin, pour Lamech, les chiffres des trois textes diffèrent.

<sup>2</sup> Caïnan, qui n'est mentionné ni dans l'hébreu, ni dans le samaritain, a été inséré par S. Luc, III, 36, dans la généalogie de Notre-Seigneur.

<sup>3</sup> Les variantes grecques pour la seconde liste ne sont pas moins

Ainsi, d'après le texte hébreu massorétique, depuis la création d'Adam jusqu'au déluge, il s'est écoulé 1656 ans; d'après le texte hébreu des Samaritains, 1307 ans; d'après la version grecque, 2242 ans. Du déluge à Abraham, les divergences ne sont pas moindres : les Juifs comptent 367 ans; les Samaritains, 1017; les Septante, 1147. Les Samaritains qui, avant le déluge, sont inférieurs même au texte hébreu et s'éloignent notablement des Septante, se rapprochent au contraire après le déluge de ces derniers, dont ils ne se distinguent que par l'omission de Caïnan<sup>1</sup>, et ils se séparent ainsi tout à fait des Juifs.

Quelques-unes des variantes qu'on remarque dans les chiffres des trois sources peuvent s'expliquer par des fautes de copiste<sup>2</sup>; mais il est certain que la plupart ont une

nombreuses que pour la première. Eusèbe donne depuis le déluge jusqu'à Tharé, 945; Théophile d'Antioche, 936; le Syncelle, 1070; Jules Africain, 940; Josèphe, 993; Clément d'Alexandrie, jusqu'à la vocation d'Abraham, 1250, etc. Cf. Raska, *Chronologie der Bibel*, p. 11. L'ère dite d'Alexandrie, comme nous l'avons déjà remarqué, p. 458, plaçait la création du monde en l'an 5504; celle d'Antioche, en 5490; celle de Constantinople, en 5510 avant J.-C. Voir N. de Wailly, *Paléographie*, 1838, t. I, p. 44-45; H. Grotefend, *Handbuch der historischen Chronologie*, in-4<sup>o</sup>, Hanovre, 1872, p. 24. Le *Chronicon Paschale* place la naissance de N.-S. en l'an 5507, *Patr. gr.*, t. xciii, col. 65-66; George le Syncelle, en 5500, *Chronogr.*, édit. Dindorf, t. I, p. 590; Hésychius, « avec tous les écrivains exacts, » dit-il, en 6000. *Hom. in nat. Christi*, t. xcii, col. 1057. Voir plus haut, p. 458.

<sup>1</sup> L'accord est même si complet entre les Septante et le Samaritain, sauf l'omission de Caïnan dans ce dernier, qu'une telle harmonie pourrait paraître suspecte, si l'on ne savait que les chiffres des Septante sont divers dans les divers manuscrits.

<sup>2</sup> « Restat ut quomodo in plerisque ita et in hoc sit error in nu-

autre cause et sont volontaires, comme l'a remarqué saint Augustin<sup>1</sup>; en effet, les Septante et le Samaritain ajoutent régulièrement cent ans à plusieurs dates de l'hébreu. Quelle est la raison de cette différence entre le texte juif d'une part et la version grecque de l'autre? Comment se fait-il que le samaritain s'accorde tantôt avec l'hébreu et tantôt avec le grec? — On a essayé de résoudre ces problèmes dès les premiers siècles du Christianisme, mais sans succès; on n'a trouvé encore aucune solution tant soit peu plausible, et la parole de saint Augustin reste toujours vraie : « On n'en donne aucune explication ou les explications qu'on en donne sont inacceptables<sup>2</sup>. »

Nous n'avons pas d'ailleurs à rechercher ici la cause de ces variations. Quelle qu'elle soit, il nous importe seulement de remarquer que c'est de là que proviennent les écarts considérables que nous avons signalés entre les divers systèmes des chronologistes, ceux-ci se prononçant pour les Septante, ceux-là pour l'hébreu et la Vulgate, d'autres combinant à leur façon les diverses données.

Les savants ne pouvant se mettre d'accord entre eux;

mero, » dit S. Jérôme, parlant de la difficulté que soulève la chronologie qu'on tire des Septante et d'après laquelle Mathusalem ne serait mort que quinze ans après le déluge. *Hebr. Quæst. in Gen.*, v, 5, t. xxiii, col. 947. La difficulté sur Mathusalem se dissipera d'elle-même, d'après ce que nous dirons plus loin.

<sup>1</sup> « Nec casum redolet sed industriam. » *De Civ. Dei*, XV, xiii, 1, t. xli, col. 453.

<sup>2</sup> « De quibus, disait S. Augustin, rationem aut nullam aut difficillimam reddunt. » *De Civ. Dei*, XVI, x, 2, t. xli, col. 489. Voir Wetzer et Welte, *Kirchenlexicon*, t. III, 1884, col. 313-315. Cf. Preuss, *Die Chronologie der Septuaginta*, Berlin, 1859.

le texte sacré étant incertain sur ce point; l'Église du moins s'est-elle prononcée sur cette matière et a-t-elle tranché la difficulté? — Non. L'Église n'a pas pour mission de régler les questions de chronologie; elle a toujours laissé sur ce sujet une liberté entière aux historiens; elle n'a même jamais manifesté de préférence marquée et suivie en faveur d'aucun système. Si la chronologie la plus courte a prédominé depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas sans de notables exceptions, et la faveur dont elle a joui a été due à l'autorité qu'on attribuait au protestant Scaliger dans ce genre de recherches<sup>1</sup>. Ce savant s'étant prononcé pour le texte hébreu auquel les Réformés attachaient en bien des choses une valeur exagérée, on l'avait communément suivi<sup>2</sup>. « Mais, observait au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle des Vignoles, protestant lui-même, les premiers Pères de l'Église ont suivi [la chronologie] des Septante et quelques modernes (Isaac Vossius, le P. Pezron) se sont hautement déclarés pour elle<sup>3</sup>. » Le célèbre annaliste de l'Église, le cardinal Baronius, tout en reconnaissant combien la question était obscure, se prononçait en faveur de la supputation de la Bible grecque, comme plus conforme à la tradition ecclésiastique<sup>4</sup>. Tous les docteurs de l'Église grecque et

<sup>1</sup> Voir Pezron, *L'antiquité des temps rétablie*, p. 2.

<sup>2</sup> La chronologie des Septante a néanmoins toujours trouvé des défenseurs, non seulement parmi les catholiques, mais aussi parmi les protestants; Louis Cappel, par exemple, la soutint avec force contre Jean Buxtorf fils, et Isaac Vossius contre George Horn. Cf. Herzog, *Real-Encyklopädie*, t. xviii, p. 425.

<sup>3</sup> *Chronologie de l'Histoire sainte*, 1738, t. I, p. 2.

<sup>4</sup> *Apparatus ad Ann. eccl.*, § 118, édit. de Lucques, 1740, p. 473-474. « Ob diversitatem exemplarium et quod non eandem omne

tous les anciens écrivains de l'Église latine ont en effet accepté les chiffres que donnent les Septante. Le Martyrologe romain les a toujours conservés et il assigne comme date de la naissance de Notre-Seigneur « l'an 5199 après la création du monde<sup>1</sup>. »

Quelques anciens Pères avaient reconnu l'impossibilité de concilier la chronologie du texte hébreu avec l'histoire des Chaldéens et des Égyptiens, entre autres Jules Africain<sup>2</sup>. Cette même raison fit comprendre à plusieurs

in illis numerandis servent methodum et rationem, dit-il entre autres choses, mirum dictu quod, quot sunt capita (ut communi fertur proverbio) totidem de iisdem scriptæ reperiantur sententiæ. Sedere autem arbitrum et cujus sint potiora jura disquirere et antiquissimam omnium questionem lata sententia definire non est præsentis otii, nec nostrarum virium tantum opus. Illud tamen non omnino prætermittendum videtur. Sanctam Dei Ecclesiam antiquitus consuevisse supputare annos ab origine mundi, non secundum Hebraicam editionem, sed secundum Septuaginta duos interpretes: est ejus rei fides apud S. Augustinum (*De Civ. Dei*, l. xv, c. xi), dum de iisdem interpretibus hæc ait: Porro illos in auctoritatem celebriorem suscepit Ecclesia, et credentes Judæorum potius quam istos non habere quod verum est... Adjicimus et Græci hominis insigniter eruditi de eadem re testimonium, videlicet Anastasii Sinaitæ episcopi Antiocheni (*In Hexam.*, l. 7), æqualis Magno nostro Gregorio, qui sic ait: Sciendum est quod aliter computant Hebræi, et aliter Romanæ Ecclesiæ traditio. Hæc ille. » Voir aussi le P. Morin, *Exercitationes biblicæ*, in-f°, Paris, 1669, l. I, Exerc. vii, c. I, dont le but est de relever l'autorité de la chronologie des Septante; J. B. Riccioli, *Chronologia reformata*, t. I, p. 293-294, et Tournemine, *Dissert. chronol.*, diss. I ex Riccioli, à la fin de l'édition de Ménochius, t. iv, 1768, p. 182.

<sup>1</sup> *Martyrologium Romanum*, (au 25 décembre), in-4°, Malines, 1887, p. 241.

<sup>2</sup> *Chronogr.*, I, t. x, col. 64-65. Jules Africain considère d'ailleurs à bon droit comme fabuleuse la chronologie des Chaldéens et des Égyptiens, telle que la donnaient ces peuples.

savants modernes combien on avait eu tort d'abandonner les Septante pour suivre le mouvement donné par Scaliger<sup>1</sup>. Le P. Pezron s'exprima avec beaucoup de force dans ce sens, en ajoutant aux arguments tirés des annales des anciens peuples connus des Grecs, celui de l'histoire chinoise qu'on commençait alors à mieux connaître. Les missionnaires jésuites en Chine, qui accueillirent avec faveur l'ouvrage du P. Pezron, s'étaient déjà auparavant déclarés en faveur des Septante, au moyen desquels ils pouvaient concilier le témoignage des annales du pays qu'ils évangélisaient avec la Sainte Écriture<sup>2</sup>; et leur conduite avait été approuvée par leur Général. Dès les premiers temps de la mission, ils l'avaient consulté, parce que « quelques missionnaires crurent que la chronologie chinoise... était contraire à la Sainte Écriture, et quoiqu'on leur fit voir que cette chronologie pouvait s'accorder avec le calcul des Septante, autorisé dans l'Église, ces missionnaires avaient toujours quelque

<sup>1</sup> La discussion sur la chronologie des temps primitifs a toujours porté sur la valeur des chiffres du texte hébreu et de la version des Septante. Le texte samaritain n'a été suivi dans l'antiquité que par l'auteur de l'écrit apocryphe intitulé la *Petite Genèse*, *Δετερὴ Γένεσις*, et dans les temps modernes que par l'égyptologue prussien Lepsius, *Chronologie der Aegypter*, in-4°, Berlin, 1849, t. I, p. 397.

<sup>2</sup> Le P. Martin, *Sinicae historiae decas*, in-4°, Munich, 1658, embrasse la chronologie des Septante comme étant seule conciliable avec l'histoire de la Chine. Voir Pezron, *L'antiquité des temps rétablie*, p. 52, 248-249. Le 14 septembre 1740, le célèbre P. Parenin, écrivant au secrétaire de l'Académie des sciences à Paris, lui demandait, non sans malice, si les hébraïsants et les Rabbins ne pourraient pas allonger un peu la durée du monde. *Lettres édifiantes*, t. XII, Lyon, 1819, p. 270-271.

scrupule<sup>1</sup>. » Pour trancher la question, le P. Adam Schall rédigea un mémoire où il rendit compte des fondements de la chronologie chinoise et on l'envoya à Rome, où il fut examiné. On ne dit pas si l'on consulta le Saint Père, mais une lettre écrite de Rome le 20 décembre 1637, en réponse à la consultation, n'hésite pas à affirmer « qu'on peut sans scrupule suivre la chronologie chinoise, » plaçant le règne de l'empereur Yao à l'an 2357 avant J.-C., parce qu'elle n'est pas en désaccord avec les Septante, dont la chronologie « est appuyée sur l'autorité des Pères de l'Église<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> A. Gaubil, *Traité de la chronologie chinoise*, in-4°, Paris, 1814, p. 283-284.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 285.

## ARTICLE II.

CONSÉQUENCES QUI RÉSULTENT DE L'INCERTITUDE DE LA  
CHRONOLOGIE BIBLIQUE.

Que conclure de tous les faits que nous venons d'exposer? D'abord que « l'Église ne garantit l'exactitude d'aucune de ces deux chronologies (des Septante et du texte hébreu) et (que) son autorité ne nous oblige point de nous en tenir rigoureusement au texte transmis par la tradition, ni au sens qu'on lui a attribué jusqu'ici <sup>1</sup>. Cette question est de celles que nous pouvons traiter en nous servant d'arguments purement scientifiques, et toutes les modifications de la chronologie biblique que la science pourrait réclamer (à bon droit) seraient dès lors permises <sup>2</sup>. »

Une autre conséquence que nous devons tirer de tout ce qui précède, c'est qu'il est impossible de fixer la date de la création de l'homme avec certitude. Les savants les plus compétents sont unanimes à ce sujet. « Le nombre des années écoulées depuis la création jusqu'à la nativité du Christ est incertain, dit Pagi, le docte annotateur de Baronius... On ne saura jamais d'une manière sûre quel était l'âge du monde à l'époque de l'Incarnation <sup>3</sup>. » Le

<sup>1</sup> « Quam floccifaciat Ecclesia illam numerorum varietatem testantur duo Ecclesiae lumina, S. Hieronymus et S. Augustinus, » dit aussi Noël Alexandre, *Hist. eccl. Vet. Test.*, t. I, p. 76.

<sup>2</sup> H. Reusch, *La Bible et la nature*, trad. Hertel, p. 542.

<sup>3</sup> « Annorum ab orbe condito ad Christum natum seu æram Chris-

P. Petau lui-même, qui a consacré tant de veilles à élucider les questions de chronologie, fait cet aveu dans son *De doctrina temporum* :

On n'a aucun moyen certain de savoir à quelle date a eu lieu la création et il faudrait une révélation expresse de Dieu pour la connaître. Ceux-là donc sont dans l'erreur qui non seulement osent la préciser avec assurance, mais traitent avec hauteur ceux qui croient pouvoir ajouter ou retrancher à leurs calculs <sup>1</sup>.

Lequien, qui entreprit avec beaucoup de zèle la défense des chiffres du texte hébreu contre l'*Antiquité des temps* du P. Pezron, est obligé de convenir à son tour que « on ne peut pas régler une chronologie exacte et assurée sur l'Écriture Sainte <sup>2</sup>. »

La raison de cette incertitude avérée, c'est que, même en supposant que les listes généalogiques de la Genèse

tianam numerus incertus... Alterutri textui (Heb. et LXX) adhæreas, certum annorum mundi numerum ante incarnationem nunquam reperies. » *Apparatus chronologicus ad Annales ecclesiasticos Baronianum illustrans*, § 2 et 4, édit. de Lucques, 1740, p. 331.

<sup>1</sup> « Annorum ab orbe condito ad hæc tempora numerum, neque certa ratione compertum esse, neque citra divinam significationem posse comperiri. Errare proinde qui id non modo arte definire audent, sed qui alios insuper, quod ad summam suam aliquid adjecerint aut detraxerint, proterve atque arroganter insectantur. » *De doctrina temporum*, l. IX, c. VI, t. II, Anvers, 1703, p. 9.

<sup>2</sup> *Défense du texte hébreu et de la Vulgate*, dans Migne, *Cursus Script. Sac.*, t. III, col. 1572. Les auteurs contemporains n'ont donc fait que répéter les anciens, quand ils ont dit : « Ces variantes forment, pour la chronologie générale des deux premières époques de l'histoire une difficulté qui ne sera probablement jamais résolue. » Darras, *Histoire générale de l'Église*, II<sup>e</sup> époque, n<sup>o</sup> 35, t. I, p. 349.